

Sécurité au travail

Chaque année, près de 60 000 jeunes Canadiennes et Canadiens sont victimes d'accidents au travail qui engendrent souvent des séquelles permanentes. De plus, nombreux sont les affligés qui ne connaissent ni leurs droits ni leurs responsabilités en matière de sécurité au travail. Voulant remédier à ce problème, une stratégie nationale de sensibilisation à la sécurité, **Passeport Sécurité**, a été instaurée.

Le Service des carrières encourage tous les membres de la population étudiante à obtenir le certificat **Passeport Sécurité** afin d'être bien préparé au marché du travail. Une formation de 10 minutes est disponible en ligne pour vous permettre d'obtenir les connaissances fondamentales en termes de santé et sécurité, ainsi que d'obtenir des informations concernant vos droits, responsabilités et les risques qui sont reliés au travail. Cette formation devient un outil important ayant la capacité de réduire, voire prévenir, maints accidents.

Pourquoi vous procurez le certificat **Passeport Sécurité** ?

- Afin de profiter d'un avantage sur vos concurrents lorsque vous postulez un emploi
- Afin de montrer aux employeurs que vous savez que la sécurité au travail est essentielle
- Afin de vous aider à être prudent au travail
- La certification obtenue est un ajout intéressant à votre C.V. pour tous les emplois dont vous postulerez au Canada.

Vous avez accès à cette formation en communiquant avec le Bureau de la gestion du risque, de l'environnement et de la santé-sécurité au travail de l'Université d'Ottawa.

Pour de plus amples renseignements au sujet de Passeport Sécurité, veuillez vous rendre sur le site Web : www.passporttosafety.com

Bureau de la gestion du risque, de l'environnement et de la santé-sécurité au travail
Université d'Ottawa
1 Nicholas, pièce 840
Ottawa, Ontario, K1N 7B7
Téléphone : (613) 562-5800 poste 2486
Télécopieur : (613) 789-5711
Courriel: gnelson@uottawa.ca